

Annexe A - Besoin

1 TITRE

PLAN DE CONCEPTION POUR LE MOBILIER D'EXTÉRIEUR DE PARCS CANADA

2 OBJECTIF

Phase 1 - Objectif : créer des plans de conception pour une collection de mobiliers d'extérieur et d'installations destinées aux visiteurs régie par des normes nationales pour Parcs Canada.

Le budget estimé pour la phase 1 est de 30 000 \$ (taxes en sus).

Phase 2 (optionnel) - Objectif : produire des plans de conception, de fabrication et de construction détaillés, des directives de montage et d'installation ainsi que des directives/calendriers d'entretien pour les plans de conception finaux sélectionnés dans la collection.

Le budget estimé pour la phase 2 est de 30 000 \$ (taxes en sus).

3 CONTEXTE

Au nom de la population canadienne, Parcs Canada (l'Agence) protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. » Dans sa vision, Parcs Canada s'engage à ce que les trésors historiques et naturels du Canada occupent une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada. Parcs Canada veille à la gestion des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation aux quatre coins du pays.

Le mobilier d'extérieur est installé dans plusieurs lieux protégés des systèmes de l'Agence. Les tables, les bancs et les foyers qui sont utilisés comme points de rassemblement font partie des exigences opérationnelles les plus importantes de notre offre de services aux visiteurs. Un mobilier de tout genre, bien conçu, esthétiquement agréable, utile, durable, fonctionnel et qui nécessite très peu d'entretien contribue à l'expérience globale des visiteurs tout en répondant aux besoins essentiels.

La majorité des installations avec mobilier d'extérieur de Parcs Canada ont été conçues dans les années 1960 et 1970; à ce moment, les visites des lieux uniques de l'Agence devenaient de plus en plus populaires et se présentaient comme étant la vacance estivale canadienne par excellence. Au cours des dix dernières années, les besoins et les attentes de nos visiteurs ont changé et surpassé notre capacité de réagir et de s'adapter. Un exemple révélateur de la manière dont les marchés de Parcs Canada ont changé se reflète dans la façon dont les visiteurs utilisent le mobilier. Un nombre de plus en plus important de visiteurs, notamment ceux qui résident en régions urbaines, privilégient la préparation de mets ou de piqueniques pour de grandes familles. Des tables comportant un plus grand nombre de places par rapport aux installations actuelles sont donc requises. En revanche, de nombreux visiteurs qui voyagent en couples peuvent préférer une plus petite table pour deux. L'objectif de Parcs Canada consiste à offrir des installations accueillantes et adaptées à tous les types de groupes. En outre, Parcs Canada procède actuellement à d'importants investissements d'infrastructures et poursuivra cette initiative au cours des prochaines années. Le mobilier d'extérieur doit être remplacé à plusieurs endroits dans le cadre de projets de rénovation plus importants.

À l'heure actuelle, on remarque un manque de cohérence dans le style, la qualité et la fonctionnalité du mobilier ainsi que dans la capacité d'entretien de chaque lieu. L'objectif de ce projet consiste à créer une collection unique, à partir de laquelle les parcs et les lieux choisiront différents produits, matériaux, fonctionnalités et options d'accessibilité. Les choix des marques seront examinés avec soin et intégrés judicieusement pour permettre l'expression de la marque nationale de Parcs Canada ainsi que l'historique et l'identité locale d'un lieu.

Parcs Canada s'efforce de renouveler et d'aligner l'offre de services existante et l'offre prévue sur les exigences et les intérêts du marché de même que les grandes tendances de l'industrie dans l'infrastructure et la prestation de services. L'Agence a élaboré de nouveaux concepts et prototypes pour les pavillons, les abris et les bâtiments des toilettes. Ces nouveaux concepts ont pour but d'inspirer la future architecture de Parcs Canada et de contribuer à l'élaboration de nouvelles normes en matière de fonctionnalité et de services offerts dans ces lieux. À de nombreux endroits, les nouveaux bâtiments et le mobilier neuf pourraient être installés ensemble. Par conséquent, le mobilier et les installations conçus dans le cadre de ce projet doivent refléter et mettre en valeur la beauté et l'aspect pratique des nouveaux concepts du bâtiment. L'aspect et la convivialité des nouveaux concepts pour les bâtiments et le mobilier façonneront et définiront la façon dont l'Agence traduit clairement sa mission, tant pour la population canadienne que pour la communauté mondiale du XXI^e siècle.

Parcs Canada (l'Agence) recherche un concepteur industriel pour élaborer un dossier conceptuel regroupant une collection de mobilier d'extérieur et d'installations en tenant compte des considérations fonctionnelles, esthétiques, matérielles et de l'identité de la marque. Le projet sera réalisé en trois phases, la conception schématique faisant partie de la première phase, conformément au processus habituel. Au cours de la phase deux, Parcs Canada choisira

possiblement de poursuivre l'élaboration de plans de conception et de fabrication détaillés issus des concepts sélectionnés.

Une fois que les plans de conception et de fabrication détaillés finaux de la collection sont complets, Parcs Canada mettra en œuvre des outils d'approvisionnement nationaux pour veiller à la fabrication et à la fourniture des articles. En dernier lieu, les parcs et les lieux pourront sélectionner les produits issus de la collection et les commander d'un fabricant approuvé figurant sur l'arrangement en matière d'approvisionnement ou les fabriquer à l'interne selon les plans fournis, en faisant appel à leurs propres travailleurs.

Parcs Canada s'est assuré le soutien d'une communauté de pratique polyvalente pour l'aider à déterminer les paramètres de conception dans le cadre de ce projet. Les membres du personnel dans l'ensemble du réseau de l'Agence issus de multiples fonctions (expérience du visiteur, gestion des biens, etc.) ont participé à ce sondage. Les résultats seront transmis au soumissionnaire retenu. Les commentaires de la communauté ont permis de :

- prioriser la liste du mobilier requis;
- décrire les exigences fonctionnelles et opérationnelles et les contraintes;
- déterminer les préférences en matière de style et de thématique de base;
- déterminer la capacité d'entretien et les préférences;
- cerner certaines préférences de matériel.

L'appel d'offres présenté par le soumissionnaire retenu et les travaux seront orientés et influencés par : des recherches de pointe et des perspectives liées à la conception, la fonction, l'esthétique, aux meilleures pratiques et tendances de l'industrie en matière de mobilier d'extérieur au sein d'organisations et d'industries semblables et selon tous les types d'installations de Parcs Canada.

Une collection de mobiliers et d'installations régie par des normes nationales permettra à Parcs Canada d'adopter une approche à la fois cohérente et unifiée pour améliorer l'offre de services aux visiteurs - une offre adaptée aux besoins du marché, aux tendances de l'industrie et à la marque de Parcs Canada, tout en respectant les exigences locales et les particularités de l'environnement et du paysage. Ces produits prendront en considération les origines, l'histoire et le patrimoine de Parcs Canada. Ils adopteront aussi une perspective tournée vers l'avenir alors que l'Agence s'apprête à porter un regard sur les 50 prochaines années.

4 PARAMÈTRE DE CONCEPTION

4.1 PROCESSUS DE CONCEPTION

Comme source d'inspiration, l'équipe de projet de Parcs Canada a rassemblé des images et des dessins d'exécution de même que des exemples de projets précédents réussis déjà utilisés

partout au pays. Ces documents, qui seront fournis en annexe dans la section des ressources, doivent être considérés comme de l'information critique dans la préparation des soumissions. L'information est partagée pour que les soumissionnaires comprennent qu'ils ne partent pas de zéro - ils pourront s'appuyer sur des précédents et des exemples.

Les plans de conception sur la collection de mobilier et d'installations doivent être élaborés en partenariat avec le chargé de projet et l'équipe de projet. Le chargé de projet fera appel aux intervenants internes, notamment aux architectes paysagistes, aux architectes, au personnel d'entretien des biens, au personnel du Conseil consultatif sur l'expérience du visiteur, au personnel opérationnel et à la communauté de pratique, au besoin. Cette pratique vise à s'assurer que les concepts et les réalisations seront conformes aux besoins de Parcs Canada et de ses visiteurs.

Le chargé de projet servira de liaison entre le soumissionnaire retenu et les experts et le personnel de Parcs Canada. Toutefois, le soumissionnaire retenu peut être tenu de présenter des documents aux intervenants internes de Parcs Canada.

4.2 FACTEURS RELATIFS À LA CONCEPTION

Règle générale, le mobilier et les installations fournis par Parcs Canada permettent d'offrir une expérience du visiteur positive, mais ils ne constituent pas le but de la visite en tant que telle. De fait, lorsqu'un visiteur remarque le mobilier et les installations, il devrait simplement constater les qualités suivantes : ils répondent à tous ses besoins, ils se trouvent à proximité, ils sont faciles à utiliser et en bon état.

Idéalement, grâce à ce travail, les installations et le mobilier seront à la fois discrets, mais présents sur le plan de la communication de l'identité de la marque de Parcs Canada. En outre, ils disposeront de la souplesse nécessaire pour ajouter des éléments qui permettront de communiquer l'histoire d'un lieu ou de choisir des thématiques. Des exemples de cette démarche sont fournis à l'annexe A3 du document de l'Agence intitulé « *Idées et inspiration dans le cadre du projet de mobilier d'extérieur* ».

Le soumissionnaire doit tenir compte des éléments suivants en réalisant les travaux :

Sécurité et confort des visiteurs :

- Intégrer la sécurité et le confort des visiteurs dans la conception : dans la mesure du possible, maximiser le confort et la facilité d'utilisation et éviter les risques de trébucher, de se pincer ou les risques d'écrasement, la présence de rebords tranchants, d'éclats, etc.
- Conception misant sur la PCAM – Prévention du crime par l'aménagement du milieu (résistance au vandalisme, etc.).
- Tenir compte des publics cibles de Parcs Canada – les familles avec des enfants de même que les Néo-Canadiens vivant dans des centres urbains – notre mobilier doit être

invitant pour ces types de publics, favoriser une approche inclusive et réduire les barrières.

Image de marque et identité :

- Définir un style dans son ensemble qui favorise l'expression et l'identité de la marque nationale de Parcs Canada.
- Rechercher toutes les occasions dans le cadre desquelles Parcs Canada peut exprimer son image de marque.
- Donner l'occasion à Parcs Canada d'intégrer la culture et l'histoire à ses messages et d'exprimer le caractère unique de chaque parc dans l'apparence de son mobilier (interprétation d'un lieu spécial par le décor).

4.3 FACTEURS BUDGÉTAIRES, OPÉRATIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX

En général, les parcs et les lieux ne disposent pas de budgets suffisants pour acheter un mobilier ou des installations en grande quantité ou les remplacer aussi souvent que souhaité. Dans la plupart des endroits, la durée d'utilisation de ces produits dépasse largement la durée de vie prévue d'origine. C'est pourquoi la majorité des parcs et des lieux peuvent être disposés, dans des limites raisonnables, à investir de plus grandes sommes budgétaires pour acheter un produit plus cher, mais dont la durée de vie est plus longue. Par conséquent, le soumissionnaire retenu doit en tout temps tenir compte des budgets et de l'optimisation des ressources dans ses suggestions relatives à la conception et au matériel.

Il est souhaitable de proposer une gamme de prix dans la collection finale afin que les lieux puissent choisir un mobilier répondant à un besoin particulier. Par exemple, si un lieu doit commander 200 tables de pique-nique pour un terrain de camping, il choisira l'option la plus simple et la plus avantageuse qui soit. De même, un autre lieu peut choisir une plus petite quantité de mobilier de meilleure qualité ou dont le style est unique pour l'installer dans un nouveau pavillon phare dans l'aire de fréquentation diurne ou dans un célèbre belvédère.

Le mobilier et les installations dans plusieurs lieux étant extrêmement utilisés, il est important qu'ils soient de qualité supérieure, très durables et faciles à nettoyer, entretenir et réparer. En outre, les éléments et le matériel doivent être faciles à remplacer par des pièces qui ne tachent pas et que l'on obtiendra sur place.

Selon le personnel sur le terrain, le soumissionnaire retenu doit également tenir compte des facteurs opérationnels et environnementaux suivants :

- Il est tenu d'utiliser des matériaux qui seront de qualité commerciale, conformément aux normes de commerce industriel pour le mobilier d'extérieur.
- Le mobilier sera installé sur divers substrats rocheux ou ancré à l'un des types de surfaces suivantes : substratum, sable, gravier, gazon, terre, béton, asphalte, etc.

- Le mobilier doit être résistant aux conditions climatiques et météorologiques extrêmes (p. ex. creusement par le sel et le sable, pluies diluviennes, accumulations de neige abondante et mouillée, déchaussage par la gelée et vents forts).
- Le vandalisme et le vol surviennent à plusieurs endroits; des tables et des bancs plus légers se font voler tandis que les tables et les bancs plus lourds sont brûlés ou détruits. Par conséquent, la résistance au vandalisme est essentielle.
- Les lieux préfèrent disposer d'un choix de tables solides fixées au sol ou de tables plus légères amovibles. À certains endroits, les tables solides fixées au sol sont utilisées pour délimiter un lieu ou empêcher une utilisation inappropriée. À d'autres endroits, des tables légères sont requises pour permettre à un ou à deux membre (s) du personnel de les transférer à l'intérieur ou à l'extérieur d'un véhicule ou d'un bateau. La majorité des lieux utilisent une combinaison des deux.
- Incorporer, dans la mesure du possible, des matériaux, une technologie ou des approches durables à la conception. Il s'agit notamment de :
 - Réduire autant que possible, l'empreinte de carbone totale d'un matériel (matériaux recyclés, approvisionnement durable local et/ou certifié, distances de transport et processus de traitement et de finition);
 - Choisir des matériaux ou des articles de mobilier qui seront faciles à éliminer lors du remplacement (recyclabilité, biodégradabilité et élimination des déchets solides non-toxiques et non dangereux).

4.4 LOIS, NORMES ET LIGNES DIRECTRICES

4.4.1 LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Parcs Canada a l'obligation de respecter l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles*. Tous les plans de conception et les calendriers du projet créés par le soumissionnaire retenu doivent tenir compte des exigences selon lesquelles le texte définitif, les indications accompagnant les dessins, les plans de production et les directives seront traduits et présentés en français et en anglais.

Le chargé de projet est responsable de la traduction officielle du texte et des frais qui en découlent. Le soumissionnaire retenu doit produire la version finale et la conception graphique de toute la documentation liée à la collection de concepts obligatoires et à la collection finale optionnelle dans les deux langues officielles. À ce titre, le soumissionnaire retenu est tenu de fournir un service bilingue, qu'il s'agisse d'un employé ou d'un sous-traitant, qui sera en mesure de réaliser des travaux de conception graphique et d'édition de niveau professionnel dans les deux langues officielles, pour tous les documents dans le cadre du projet.

4.4.2 ACCÈS UNIVERSEL ET SANS OBSTACLE

Parcs Canada exploite les principes de conception universelle. Les plans de conception de la phase un et les plans de conception détaillés de la phase deux doivent offrir des options sans

obstacle à l'intérieur de chaque ensemble ou style de mobilier proposé. Ces options doivent satisfaire aux normes d'accessibilité du gouvernement du Canada ou les surpasser.

4.4.3 NORMES DE LA CSA

Lorsqu'un type de mobilier ou d'installation est régi par une norme de la CSA (p. ex., les tables de pique-nique), le soumissionnaire retenu doit cerner l'exigence et veiller à ce que la conception respecte la norme ou la surpasse.

4.4.4 NORMES ET LIGNES DIRECTRICES DE PARCS CANADA

Les normes de la marque Parcs Canada fournies au soumissionnaire retenu au moment de l'attribution du projet doivent être respectées en tout temps. L'autorité contractante fournira au soumissionnaire, à sa demande, les normes relatives à la marque dans l'une des deux langues officielles pendant la préparation de la soumission. Le chargé de projet veillera à ce que l'équipe de la marque de Parcs Canada se joigne à l'équipe participant à l'examen des concepts et des plans de conception détaillés.

Lignes directrices d'Intelli-feu® concernant les feux de végétation : le soumissionnaire retenu doit proposer, dans la mesure du possible, des matériaux et des concepts qui n'accroissent pas les risques des feux de végétation.

Lignes directrices de Parcs Canada concernant l'utilisation du bois traité : elles seront fournies au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat, si celui-ci souhaite proposer l'utilisation du bois traité.

5 RESSOURCES

5,1. DOCUMENTS APPLICABLES

Les annexes ci-dessous font partie intégrante des travaux et fournissent une orientation et du contexte dans la préparation de la soumission et des produits livrables.

Annexe A2 : Matrice des exigences en matière de conception du mobilier

Annexe A3 : Idées et inspiration concernant le projet de mobilier de l'Agence

Divers concepts, normes et lignes directrices se révéleront essentielles pour orienter les travaux exécutés dans le cadre du projet. Ces ressources sont citées dans le présent besoin; elles seront mises à la disposition du soumissionnaire retenu au moment de l'attribution du contrat. Un soumissionnaire souhaitant obtenir une copie de ces ressources dans l'une des deux langues officielles pour l'aider à préparer sa soumission peut s'adresser à l'autorité contractante. Les ressources offertes sont les suivantes :

- Pavillons et installations pour les toilettes publiques de Parcs Canada : éléments et prototypes;
- Normes graphiques de l'Agence liées à la promotion des lieux et des produits de Parcs Canada (version 5);
- Plan directeur judicieux de Parcs Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités de l'Agence.
- Lignes directrices de Parcs Canada concernant l'utilisation, le traitement et l'élimination du bois traité

6 EXIGENCES RELATIVES À LA SOUMISSION

Les exigences et les critères sur les soumissions techniques sont décrits de manière détaillée dans l'annexe C : Évaluation technique. Les soumissionnaires doivent tenir compte de toute l'information fournie dans le présent besoin et des annexes jointes au moment de préparer leurs soumissions. Bien que Parcs Canada peut choisir de ne pas exécuter l'intégralité des deux phases décrites aux présentes, les soumissionnaires sont tenus d'aborder toutes les deux phases des travaux dans leurs soumissions techniques.

Les soumissionnaires doivent déterminer leurs prix soumissionnés des phases un et deux et trois, en fonction de tous les articles figurant à l'ANNEXE A2 : *Matrice des exigences en matière de conception du mobilier*. Néanmoins, les soumissionnaires doivent comprendre que le montant final du contrat pour chaque phase, si effectuée, peut différer du prix soumissionné d'origine. Par exemple, le montant du contrat de la phase deux peut augmenter ou diminuer si la collection finale choisie pour la conception détaillée contient un plus grand nombre d'articles ou moins d'articles par rapport au nombre estimatif indiqué dans la matrice des exigences en matière de conception (ANNEXE A2).

7 PHASE UN : PORTÉE DU PLAN DE CONCEPTION DES TRAVAUX ET DES PRODUITS LIVRABLES

Le soumissionnaire retenu devra fournir des services de conception industrielle pour élaborer des plans de conception et des considérations fonctionnelles liés à une collection de mobilier d'extérieur, d'installations et de diverses fournitures. Le soumissionnaire retenu doit présenter une collection conforme à des principes créatifs et judicieux sur le plan de la conception, qui répond aux besoins des marchés cibles de Parcs Canada. Il est également tenu de respecter les facteurs en matière de budget, d'entretien, de logistique et d'environnement décrits par Parcs Canada (section 4, PARAMÈTRES DE CONCEPTION). Parcs Canada doit être en mesure d'appuyer l'achat, la fabrication et l'installation du nouveau mobilier ainsi que son exploitation, entretien et réparation à long terme.

Puisque Parcs Canada veille à l'administration de lieux à la fois urbains, ruraux, rustiques et historiques, le soumissionnaire retenu devra fournir un éventail de produits sur mesure dans une gamme de prix variés approximatifs. Chaque style proposera un ensemble de mobilier et d'installations comportant une gamme de tailles et une apparence uniforme.

Dans un premier temps, l'équipe du projet a proposé trois styles de conception possibles (classique, contemporain et historique/patrimonial) en fonction des types de mobilier qu'utilise déjà Parcs Canada et des préférences exprimées par le personnel opérationnel et sur le terrain.

Les travaux prévus par ce contrat comprendront les plans de conception et les représentations de même que les considérations fonctionnelles pour le mobilier ci-dessous :

- **Camping et mobilier de l'aire de fréquentation diurne** (tables de pique-nique, bancs et sièges à l'extérieur - (patio fixe, chaises longues ou sofas).
- **Foyer / cuisson** (pare-feu, gril à charbon et barbecue).
- **Supports pour articles de sport et accessoires** (supports à vélo (couverts et découverts), coffres de rangement pour vélo, supports pour kayak, canot et planches à rame, porte-skis nordique, fartage et banc de réparation).
- **Autres installations des lieux** (lanterne de camping fixe/poteau d'attache pour bâche, lanterne de camping rétractable, borne, téléphone, station de recharge pour appareils électroniques et boîtiers de verrouillage).

L'équipe du projet a élaboré une matrice décrivant les types et les numéros d'articles, les choix de tailles, les exigences de style et les gammes de prix prévus pour l'ensemble des articles requis devant être conçus pour la collection, ainsi que leurs exigences opérationnelles et fonctionnelles (annexe A1). La matrice a été organisée par ordre de priorité selon les commentaires et les demandes déjà reçus des parcs et des lieux. Cette information essentielle pour les soumissionnaires leur permettra de présenter des soumissions précises.

Dans le cadre du projet, l'équipe a également conçu un document intitulé « Idées et d'inspiration » qui comprend des exemples de photos, des dessins et des plans (annexe A3). Il s'agit d'un document important pour les soumissionnaires :

- certains plans de conception qui ont déjà été réalisés peuvent être adaptés, harmonisés et/ou à l'effigie de la marque dans le cadre des travaux du soumissionnaire retenu;
- des photos, des dessins et certains plans pour des installations déjà utilisées par Parcs Canada peuvent être adaptés, harmonisés ou à l'effigie de la marque ;
- des idées provenant de l'extérieur qui ont été accueillies favorablement par l'équipe du projet ou qui ont fait l'objet de recherche ou d'essais par voie de consultation interne.

Pour chaque dessin ou modèle des phases un et deux, le soumissionnaire retenu devra ajouter une description liée aux considérations ou aux options fonctionnelles. Les considérations liées à tous les articles de mobilier seront les suivantes :

- Fixé par rapport à amovible (article pouvant être transporté par une ou plusieurs personne (s));
- Diverses options de matériau et de finition. Par exemple :
 - bois (types, qualité du produit, peint p. rapport à teint, p. rapport à brute),
 - acier (anodisé, enduit de poudre, etc.),
 - aluminium (anodisé, enduit de poudre, etc.),
 - béton (lisse, granuleux, teint, texturé, matricé, scellé, etc.),
 - bois synthétique recyclé (couleurs, résistance au déchirement, etc.),
 - d'autres matériaux suggérés par le soumissionnaire retenu respectant les exigences en matière de durabilité, de budget et d'esthétique;
- Diverses options la gamme de couleurs (à l'effigie de la marque de Parcs Canada);
- Diverses options d'ancrage;
- Options d'accès universel et sans obstacle;
- Coûts du cycle de vie/optimisation des ressources;
- Confort et sécurité des visiteurs;
- D'autres considérations exprimées par le soumissionnaire retenu avec l'approbation du gestionnaire de projet.

On recommandera également au soumissionnaire retenu de tenir compte de la « flexibilité fonctionnelle, à savoir : les articles de cette collection sont-ils conçus pour être convertis ou utilisés à diverses fins suivant de multiples configurations? P. ex. une conception permettant de transformer un banc de piquenique en deux bancs séparés.

Les produits livrables décrits dans les sections 7.1 à 7.5 ci-dessous représentent ce qui est exigé au minimum dans le cadre du présent besoin. Des produits livrables de remplacement créatifs ou supplémentaires peuvent être proposés au chargé de projet après l'attribution du contrat. Il incombe au chargé de projet de donner son approbation finale quant à ces propositions. Les

facteurs influençant la décision du chargé de projet seront les suivants : l'impact potentiel sur le budget et le calendrier du projet, la pertinence de la proposition par rapport à la vision globale du projet et le respect des besoins des visiteurs de Parcs Canada.

Le soumissionnaire retenu devra fournir les éléments suivants pendant la durée des travaux :

1. **Services de gestion et d'administration du projet;**
2. **Calendrier et plan de travail du projet;**
3. **Recherche, remue-méninges et esquisses sur divers styles de concepts;**
4. **Documentation sur la conception** portant sur :
 - a. **Recommandations liées à des ajouts ou à des suppressions;**
 - b. **Collection des plans de conception;**
 - c. **Descriptions détaillées;**
5. **Liste des coûts estimatifs pour la collection de concepts.**

Les sections 7.1 à 7.5 contiennent des renseignements plus détaillés sur chaque élément dans le besoins.

7.1 LIVRABLES : SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION DU PROJET

Le soumissionnaire retenu fournira des **services de gestion et d'administration du projet** pour la coordination, la conception et la prestation des plans de conception. Le soumissionnaire retenu doit choisir une (1) personne qui agira à titre de gestionnaire de projet et établira des relations avec le chargé de projet.

7.2 LIVRABLES : CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL DU PROJET

Le soumissionnaire retenu établira un **calendrier et un plan de travail de projet** au début du contrat pour identifier les étapes requises relatives à la réalisation du plan de conception, notamment : à l'ensemble des tâches et des produits livrables liés à la recherche, au remue-méninges, aux ateliers et aux propositions de contenu de même qu'au nombre prévu de réunions, aux dates des principaux jalons, aux étapes pour l'examen et aux commentaires requis du chargé de projet, de l'équipe de projet et du groupe consultatif.

Ce calendrier doit être axé sur le calendrier du projet préliminaire proposé pendant le processus de soumission. Le calendrier final, qui sera élaboré en consultation avec le chargé de projet, offrira de la flexibilité et tiendra compte des échéances du projet. Tout changement apporté au calendrier doit être approuvé par le chargé de projet. Il incombe au soumissionnaire retenu de mettre à jour le calendrier et de le transmettre au chargé de projet, au besoin.

Le soumissionnaire retenu doit tenir compte des éléments suivants dans le calendrier:

- Collection conceptuelle: le délai estimé pour compléter la conception est de douze (12) semaines, ce qui doit inclure une période d'examen d'au moins deux (2) semaines

suivant la présentation de chaque ébauche des esquisses initiales et jusqu'à trois (3) ébauches subséquentes de la collection conceptuelle, tel que décrit ci-dessous. Bien que Parcs Canada prévoit jusqu'à trois (3) périodes d'examen pour chaque phase (conception et conception détaillée un plus grand nombre de périodes peut être nécessaire

- Temps suffisant pour que Parcs Canada fasse traduire le texte final du concept et les récits à l'appui en français (deux (2) semaines)
- Temps suffisant pour le soumissionnaire retenu de créer la version française de la documentation de conception (une (1) semaine)
- Temps suffisant pour Parcs Canada d'examiner la version finale du concept français (une (1) semaine).

Le soumissionnaire retenu devra fournir des rapports d'état chaque semaine pendant toute la durée de ce projet, sauf indication contraire du chargé de projet. Ces rapports incluront les calendriers de projet actualisés, une mise à jour sur l'avancement du projet et toute conséquence budgétaire ou tout changement.

Tous les travaux de la phase un décrits dans le contrat doivent être effectués dans les 16 semaines suivant l'attribution du contrat.

7.3 LIVRABLES : DOCUMENTATION SUR LE PLAN DE CONCEPTION

Le soumissionnaire retenu est responsable d'un remue-méninges portant sur divers styles de conception, suivi d'une recommandation et présentation d'un minimum de trois (3) esquisses des concepts initiaux et d'un maximum de cinq (5) esquisses pour chaque style de conception possible qui sera élaboré de manière plus détaillée dans la collection de concepts.

Suivant l'approbation de l'approche de conception et en partenariat avec l'équipe de projet de Parcs Canada, le soumissionnaire retenu doit fournir la **documentation sur le plan de conception** en s'appuyant sur la *matrice des exigences en matière de conception du mobilier* et le document de l'Agence intitulé *Idées et d'inspiration dans le cadre du projet de mobilier d'extérieur* (ANNEXES A2 et A2) comme point de départ.

Le soumissionnaire retenu devra fournir les éléments suivants pendant la durée des travaux :

- a) **Documentation sur la conception** portant sur :
- b) **Recommandations pour apporter des modifications** à la liste d'articles pour la collection que le soumissionnaire retenu juge importante. Le chargé de projet peut choisir ou non de modifier le contrat pour ajouter ces recommandations dans la collection de concepts finale.
- c) **Collection des plans de conception**; la collection des plans de conception comprendra des représentations en couleur à deux et/ou trois à dimensions de chaque

article de mobilier dans chaque thème de conception. Parcs Canada peut demander des échantillons physiques de matériel pour tous les matériaux proposés qui ne sont pas utilisés actuellement dans nos lieux. Il doit y avoir au moins trois (3) possibilités d'émettre des commentaires, de procéder à un examen et d'effectuer des révisions avant que les plans de conception soient considérés comme étant finaux.

- d) **Descriptions détaillées des considérations et des options fonctionnelles et esthétiques** pour chaque article ou série dans la collection de concepts, notamment : des descriptions de l'objectif et des emplacements possibles - y compris les surfaces recommandées ainsi que les considérations et les options proposées en ce qui a trait au fonctionnement, au matériel, à la finition, à la couleur, l'entretien et au cycle de vie.

7.4 LIVRABLES : LISTE DES COÛTS ESTIMATIFS POUR LA COLLECTION DE CONCEPTS

Le soumissionnaire retenu fournira une **liste des coûts estimatifs** décrivant de manière détaillée les coûts estimatifs à un niveau conceptuel (+/- 30 %) pour fabriquer chaque article dans la collection du plan de conception, soit en faisant appel à une société de fabrication contractante ou au personnel sur le terrain (c.-à-d. pour acheter ou construire). Cette démarche doit comprendre une analyse estimative des coûts du cycle de vie qui décrit les coûts d'achat ou de fabrication approximatifs de même que la durée de service raisonnable prévue. Une liste des spécifications relatives aux matériaux et au matériel et des prix estimatifs correspondants est également requise.

7.5 PHASE UN - LIVRABLES

Le soumissionnaire retenu peut présenter des factures progressives pour la réalisation partielle des livrables de la phase un comme suit :

Jalon	Livrables	Date de livraison
Phase 1 : esquisses des concepts initiaux	Présentation des esquisses initiales de collection conceptuelle comme le décrit la section 8.3.	fin de la semaine 4 après la date d'attribution du contrat
Phase 1 : documentation sur l'ébauche du plan de conception	Présentation de la deuxième ébauche du plan de conception comme le décrivent la section 8.3 et la première ébauche de la liste des coûts estimatifs pour la collection de concepts comme le décrit la section 8.4.	fin de la semaine 8 après la date d'attribution du contrat

Phase 1 : documentation sur le plan de conception final et liste des coûts estimatifs	Achèvement et acceptation de tous les livrables requis pour la phase 1.	fin de la semaine 16 après la date d'attribution du contrat
--	---	---

8 PHASE DEUX (OPTIONNEL): CONCEPTION DÉTAILLÉE ET PLANS - PORTÉE DES TRAVAUX ET DES LIVRABLES

Une fois que la collection de concepts de la phase un est terminée et approuvée par le chargé de projet, Parcs Canada peut exercer l'option de demander au soumissionnaire retenu de finaliser les plans de conception détaillés, les plans de fabrication et/ou de construction, les directives sur l'assemblage et l'installation, les directives d'entretien et les calendriers recommandés pour l'ensemble des articles ou certains articles dans la collection de concepts. Le montant du contrat final pour la phase 2 sera négocié avec le soumissionnaire retenu en fonction du nombre d'articles qui est passé à l'étape de conception détaillée.

L'objectif sera de finaliser l'article prioritaire en premier.

Le soumissionnaire retenu devra fournir les éléments suivants pendant la durée des travaux :

1. **Services de gestion et d'administration du projet;**
2. **Calendrier et plan de travail du projet;**
3. **Documentation sur la conception détaillée** portant sur :
 - a. **Conceptions détaillées de la collection finale;**
 - b. **Description narrative détaillée sur les considérations /options fonctionnelles et esthétiques;**
 - c. **Plans de fabrication et de construction détaillés;**
 - d. **Plans de montage et directives d'installation;**
 - e. **Fournitures, calendriers et directives d'entretien recommandés;**
4. **Liste des coûts estimatifs pour la conception détaillée.**

Les sections **8.1 à 8.5** contiennent des renseignements plus détaillés sur chaque élément dans le besoin.

8.1 LIVRABLES : SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION DU PROJET

Le soumissionnaire retenu fournira des **services de gestion et d'administration du projet** pour la coordination, la conception et la prestation des plans de conception détaillés et des directives sur l'installation. Le soumissionnaire retenu doit choisir une (1) personne qui agira à titre de gestionnaire de projet et établira des relations avec le chargé de projet.

8.2 LIVRABLES : CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL DU PROJET

Les exigences visant à établir un **calendrier de projet et un plan de travail** sont les mêmes que celles de la section 7.2 susmentionnée, cependant, le soumissionnaire retenu doit tenir compte des éléments suivants dans le calendrier:

- Documentation sur la conception détaillée: le délai estimé pour compléter est de dix (10) semaines, ce qui doit comprendre une période d'examen d'au moins deux (2) semaines suivant chaque présentation des ébauches. Parcs Canada prévoit jusqu'à trois (3) périodes d'examen, mais d'autres pourraient être requises.
- Temps suffisant pour que Parcs Canada fasse traduire les versions finales détaillées et les récits à l'appui en français (trois (3) semaines)
- Temps suffisant pour le soumissionnaire retenu de créer la version française de la documentation de conception détaillée (deux (2) semaines)
- Temps suffisant pour Parcs Canada d'examiner la version finale française de la documentation de conception détaillée (une (1) semaine).

Si Parcs Canada choisit de poursuivre les travaux de la phase deux, il pourrait être possible de chevaucher l'achèvement de la documentation de conception conceptuelle en anglais et le début du travail de conception détaillée de la phase deux pendant la traduction du concept.

Malgré tout, l'ensemble des travaux de la phase deux décrits dans le contrat doivent être terminés dans les 16 semaines suivant la fin de phase 1.

8.3 LIVRABLES : DOCUMENTATION SUR LA CONCEPTION DÉTAILLÉE

Pendant la durée des travaux, le soumissionnaire retenu fournira une **documentation sur la conception détaillée**, notamment chaque article ou série qui aura été choisi par le chargé de projet dans le but de faire partie de la collection finale :

- a) Les **conceptions détaillées de la collection finale** accompagnées de dessins et de représentations d'articles de mobilier individuels ou regroupés, comportant d'autres articles de la même série. Des dessins ou des représentations de l'installation du mobilier sur les surfaces recommandées sont requis, notamment la conception des semelles ou des dalles proposées sur lesquelles seront installés les articles de mobilier. Il doit y avoir au moins trois (3) possibilités d'émettre des commentaires, de procéder à un examen et d'effectuer des révisions avant que les conceptions détaillées soient considérées comme étant finales. La version finale de la collection sera présentée dans un fichier source éditable (p. ex. Adobe InDesign) et en format PDF à haute résolution. Tous les dessins s'y rapportant seront fournis dans leur format éditable d'origine et en format pdf.
- b) **Descriptions détaillées des considérations ou des options fonctionnelles et esthétiques** comportant des descriptions de l'objectif et des emplacements possibles,

des surfaces recommandées ainsi que les considérations et les options proposées en ce qui a trait au fonctionnement, au matériel, à la couleur, à l'entretien et au cycle de vie. Des spécifications détaillées de toutes les pièces relatives aux matériaux, au matériel et aux matériaux de finition préfabriqués doivent être fournies, notamment une description générique (non exclusive) du produit, les plages de température minimale et maximale, le nom du produit et le fabricant, les coordonnées du fabricant (adresse, n° de téléphone, site Web), les noms, numéros et couleurs des produits, les recommandations du fabricant pour installer et appliquer les produits et les fiches signalétiques pour toute substance devant être appliquée sur le terrain. La version finale de la collection contiendra des descriptions décrites ici et sera présentée dans un fichier source éditable (p. ex. Adobe InDesign) et en format PDF à haute résolution. Tous les dessins s'y rapportant seront fournis dans leur format éditable d'origine en format pdf. ou à haute résolution .jpegs.

- c) **Plans de fabrication/construction détaillés**, notamment les options de matériau et de finition/choix, mesures, matériel et détails de fabrication (équivalent aux dessins d'atelier) pour les options personnalisées, de même que les spécifications de peinture et de finition. Les plans de construction devront être présentés dans un format pdf entièrement éditable (CAD, Sketch-up ou logiciel semblable) et à haute résolution.
- d) **Plans de montage et directives d'installation**. Les directives des plans de montage et d'installation devront être présentées dans un format pdf entièrement éditable (CAD, Sketch-up ou logiciel semblable) et à haute résolution. Veuillez prendre note que le soumissionnaire retenu est responsable de veiller à ce que les plans de montage et les directives d'installations identifient clairement toutes les exigences essentielles en matière d'architecture ou de génie dans le cadre de l'installation. On peut recommander, par exemple, des approches ou des exigences en matière de travaux préparatoires requis pour fixer le mobilier fixe à la surface.
- e) **Fournitures, calendriers et/ou directives d'entretien recommandés**. La version finale de la collection contiendra des descriptions liées aux directives d'entretien/de réparation décrites ici et sera présentée dans un fichier source éditable (p. ex. Adobe InDesign) et en format PDF à haute résolution. Tous les dessins s'y rapportant seront fournis dans leur format éditable d'origine et en format pdf.

8.4 LIVRABLES : LISTE DES COÛTS ESTIMATIFS SUR LA CONCEPTION DÉTAILLÉE.

Le soumissionnaire retenu fournira une **liste des coûts estimatifs sur la conception détaillée** devant inclure les éléments suivants en détail :

- Les coûts estimatifs (+/- 15 %) pour fabriquer chaque article dans la collection de conception détaillée en faisant appel à une société de fabrication contractante ou au personnel sur le terrain (c.-à-d. pour acheter ou construire).

- Une analyse des coûts susmentionnés en établissant un ordre de grandeur (c.-à-d. Comment les coûts varient-ils lors d'une commande de 10 articles p. rapport à une commande de 500 articles?).
- Une analyse estimative des coûts du cycle de vie permet de comparer les coûts d'achat ou de fabrication à la durée de service raisonnable prévue.
- Une liste des spécifications relatives aux matériaux et au matériel et des prix estimatifs correspondants est également requise.

Le soumissionnaire retenu et le chargé de projet détermineront ensemble le meilleur moyen de présenter la liste des coûts estimatifs; il peut s'agir d'un document autonome ou faisant partie de la collection. Tous les fichiers transmis au chargé de projet doivent être présentés en deux versions : un fichier source entièrement éditable accompagné d'images et un fichier en format pdf à haute résolution.

8.5 PHASE DEUX - LIVRABLES

Le soumissionnaire retenu peut présenter des factures progressives pour la réalisation partielle des livrables de la phase deux comme suit :

Jalon	Livrables	Date de livraison
Phase II : documentation sur la conception détaillée, ébauche 1	Présentation de la documentation sur la conception détaillée comme le décrit la section 10.3.	fin de la semaine 4 après la date d'attribution de l'option Phase deux
Phase II : documentation sur la conception détaillée, ébauche 2	Présentation de la deuxième ébauche de la documentation sur la conception détaillée comme le décrit la section 10.3 et la première ébauche de la liste des coûts estimatifs sur la conception détaillée comme le décrit la section 10.4.	fin de la semaine 8 après la date d'attribution de l'option Phase deux
Phase II : documentation sur la conception détaillée finale et liste des coûts estimatifs	Achèvement et acceptation de tous les livrables requis pour la phase II.	fin de la semaine 16 après la date d'attribution de l'option Phase deux

9 FORMAT DE LIVRAISON POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX

Dans le cadre de tous les travaux décrits ci-dessus, la documentation finale présentée au chargé de projet doit contenir les documents du plan de conception et/ou les documents de conception détaillée dans les deux langues officielles (documents distincts en français et en anglais) et dans les formats suivants :

- Une version électronique à haute résolution en format .pdf, pouvant être imprimée.
- Le fichier source éditable de la collection de concepts (INDesign ou semblable) de même que tous les fichiers accompagnés de dessins, de représentations et d'images éditables.
- Une version électronique à basse résolution en format .pdf, pouvant être envoyée par courriel ou affichée sur le Web.
- Selon ce qui aura été conclu avec l'autorité chargée du projet, le fichier peut être dans l'un des formats suivants :

Études et rapports écrits :	Microsoft Word, Excel, Adobe PDF
Feuilles de calcul et budgets :	Microsoft Word, Excel, Adobe PDF
Présentations :	Microsoft Word, Excel, PowerPoint
Calendriers	Adobe PDF, Microsoft Word, Excel
Dessins :	Auto CAD, Adobe Illustrator et et SketchUp
Caractéristiques techniques :	Microsoft Word, Excel, Adobe PDF
Web :	Adobe PDF
Cartes :	ArcGIS or Shapefile

10 RELATIONS ET COMMUNICATIONS LIÉES AU PROJET

10.1 CHARGÉ DE PROJET

Le chargé de projet représentera Parcs Canada et sera la principale personne-ressource du soumissionnaire retenu dans le cadre de ce projet. Toutes les questions et les communications liées au rendement dans le cadre du contrat doivent être transmises à cette personne. Le chargé de projet sera nommé au moment de l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire retenu doit rester en contact régulier avec le chargé de projet, par téléphone, courriel ou en personne pour veiller à ce que le projet progresse bien.

10.2 ÉQUIPE DE PROJET DE PARCS CANADA

Cette équipe de projet sera composée du chargé de projet et d'autres membres du personnel de Parcs Canada. L'équipe sera dirigée par le chargé de projet qui fournira des conseils et une rétroaction sur les besoins du public, le contenu, l'expérience des visiteurs, les besoins opérationnels et la conception.

10.3 RÉUNIONS;

Le soumissionnaire retenu doit rencontrer le chargé de projet et/ou l'équipe de projet (selon la décision du chargé de projet), six (6) fois au moins pendant la durée du contrat de phase un. Le calendrier des réunions de phase deux sera structuré de manière similaire. Ces réunions auront lieu en personne ou par voie de conférence téléphonique et WEBEX, comme l'indique l'information ci-après :

1. Réunion de lancement à l'attribution du contrat (conférence téléphonique et WEBEX).
2. Réunion en personne et atelier de remue-méninges. Peut prendre jusqu'à deux (2) jours, endroit à déterminer. Les membres de l'équipe de Parcs Canada se déplaceront à l'endroit où travaille le soumissionnaire gagnant.
3. Une (1) réunion pour présenter les esquisses des concepts initiaux (conférence téléphonique et WEBEX).
4. Une (1) réunion pour présenter la première ébauche des plans de conception, descriptions à l'appui, recommandations et considérations fonctionnelles. (Conférence téléphonique et WEBEX).
5. Une (1) réunion pour présenter la deuxième ébauche des plans de conception, descriptions à l'appui, recommandations et considérations fonctionnelles. (Conférence téléphonique et WEBEX).
6. Une (1) réunion pour présenter l'ébauche finale des plans de conception, descriptions à l'appui, recommandations et considérations fonctionnelles. (Conférence téléphonique et WEBEX).

Les dates proposées pour les réunions doivent être clairement identifiées dans le calendrier des travaux décrits dans la soumission technique et refléter les jalons du projet figurant dans la présente Demande de propositions (DP). Les dates des réunions seront présumées flexibles et négociables jusqu'à ce qu'elles soient confirmées par le chargé du projet après l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire retenu et le chargé du projet détermineront les exigences dans le cadre des réunions en plus de celles spécifiquement considérées comme étant obligatoires dans la présente DP. En pareil cas, il faudra convenir de la date, de l'heure et de l'endroit. Le chargé de projet peut tout de même autoriser la tenue de réunions supplémentaires avant qu'elles ne surviennent.

Advenant que le chargé de projet requière des réunions supplémentaires en personne au moment de la réalisation du contrat, le soumissionnaire retenu rencontrera le chargé de projet à l'endroit qui convient le mieux pour la tenue de la réunion. Le chargé de projet peut également organiser une réunion en ligne ou une conférence téléphonique. Si le soumissionnaire retenu doit se déplacer à un endroit convenu par le chargé de projet pour assister à une réunion, le soumissionnaire sera remboursé pour les frais de déplacement engagés conformément au taux du Conseil du Trésor.

Advenant que des déplacements supplémentaires soient requis en raison du rendement du soumissionnaire retenu, ce dernier sera responsable d'assumer ses propres frais de déplacement.

Des mises à jour hebdomadaires par téléphone entre le soumissionnaire retenu et le chargé de projet de Parcs Canada seront nécessaires.

Les dates de réunions sont généralement fixées du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h, fuseau horaire local.

10.4 AUTRES PERSONNES-RESSOURCES

Le soumissionnaire retenu peut parfois avoir à consulter les intervenants ou les spécialistes ou à faire des présentations dans le cadre du projet (c.-à-d. personnel/intervenants ou représentants des partenaires). Les noms et les coordonnées de ces personnes seront fournis par le chargé du projet, le cas échéant.

11 RESPONSABILITÉS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Pendant la durée du contrat, le soumissionnaire retenu doit :

- Fournir toute la main-d'œuvre, les installations, l'expertise technique et les matériaux requis pour produire le travail aux termes du contrat;
- Proposer des innovations dans l'intérêt de Parcs Canada;
- Travailler en étroite collaboration avec le chargé de projet et l'équipe de projet de façon efficace et en collégialité, pour maintenir des relations de travail efficaces;

- Conseiller le chargé de projet, en temps opportun, de tout retard ou contretemps pouvant avoir une incidence sur le calendrier de développement, de production et de prestation;
- Fournir des rapports d'état chaque semaine pendant toute la durée de ce projet, sauf indication contraire du chargé de projet. Ces rapports incluront les calendriers de projet actualisés, une mise à jour sur l'avancement du projet et toute conséquence budgétaire ou changement.
- Être responsable de la préparation de tous les procès-verbaux des réunions relatives au projet.
- Confirmer auprès du chargé de projet la réception et l'achèvement réussi de tous les travaux - seul le chargé de projet peut déterminer si le projet a été réalisé conformément au besoin (EDT)
- Répondre aux questions et aux préoccupations du chargé de projet de manière ponctuelle et respectueuse;
- Bien connaître le mandat, les politiques et les lignes directrices de Parcs Canada puisqu'ils portent sur l'ensemble du projet;
- Fournir au besoin ou sur demande, des conseils et un soutien techniques et professionnels au chargé de projet, à l'équipe de projet ou aux intervenants de projet;
- Veiller à ce que tous les matériaux prêtés par Parcs Canada au soumissionnaire retenu soient bien rangés sur les lieux, dans les conditions environnementales favorables, et à les retourner au chargé de projet en les identifiant et en les emballant convenablement.

11.1 SOUS-TRAITANTS

Dans le cas où le soumissionnaire retenu sous-traiterait n'importe quelle partie du travail défini dans le présent contrat, le chargé de projet se réserve le droit de pouvoir exercer l'approbation finale sur le ou les sous-traitants embauchés pour effectuer le travail lié au projet. Une liste des sous-traitants possibles doit être fournie au chargé de projet. Les sous-traitants demeurent l'entière responsabilité du soumissionnaire retenu.

12 RESPONSABILITÉS DE PARCS CANADA

Pendant la durée du contrat, Parcs Canada doit :

- Travailler en étroite collaboration avec le soumissionnaire retenu et son équipe de projet de façon efficace et en collégialité, pour maintenir des relations de travail efficaces;
- Informer le soumissionnaire retenu, en temps opportun, de tout retard ou contretemps pouvant avoir une incidence sur le calendrier de développement, de production et de prestation;

- Répondre aux questions et aux préoccupations du soumissionnaire retenu de manière ponctuelle et respectueuse;
- Réserver les salles de réunion pour toute rencontre liée au projet dans un bureau de Parcs Canada;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir au soumissionnaire retenu l'information, les documents et les matériaux requis qui ont été convenus ensemble, en temps opportun;
- Fournir au soumissionnaire retenu un ensemble de ressources qu'il pourra utiliser pour élaborer les plans de conception. Cet ensemble pourra contenir, sans toutefois s'y limiter : les documents relatifs aux thèmes et à la planification, l'information commerciale et opérationnelle, les documents relatifs aux parcs, etc.;
- Fournir un soutien fonctionnel, des conseils et une orientation techniques, au besoin;
- Examiner les commentaires et fournir une rétroaction et une orientation et donner des approbations en temps opportun, notamment des révisions ayant trait à la qualité de la rédaction et de la langue;
- Organiser et réunir une équipe de projet composée de représentants du personnel de Parcs Canada ou organiser des consultations avec des spécialistes du personnel.

13 LANGUE DE TRAVAIL

L'anglais sera la langue de travail pour toutes les communications avec le chargé de projet, ses représentants et d'autres intervenants.

14 LIEU DES TRAVAUX

Les travaux peuvent être effectués au bureau du soumissionnaire retenu.